

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de
Conseillers :

En
exercice 67

Présents 48

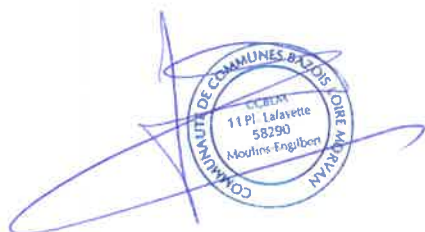
Votants 60

Dont 12 procurations

OBJET :

**RESSOURCES
HUMAINES :**

– Refonte du tableau
des effectifs et
modification de pos35



Certifié exécutoire

Reçu en préfecture
ou en Sous-Préfecture
le : 05/10/2026

Publié ou notifié
le : 05/10/2026

L'an deux mille vingt six le : **Jeudi 17 Septembre à 18 H 00**
le **Conseil Communautaire dûment convoqué,**
s'est réuni en session **ordinaire** à la **Salle des Fêtes de Charrin**
sous la **Présidence de Mme Jocelyne GUÉRIN, Présidente de la**
CCBLM.

Date de convocation : 10 Septembre 2026

Etaient présents :

- **Achun** : Nicolas DECOURCHELLE
- **Alluy** : /
- **Aunay en Bazois** : William BARDOT
- **Avrée** : Martine DUMONT
- **Biches** : Annie LECERF
- **Brinay** : Pierre TISSIER-MARLOT
- **Cercy-la-Tour** : Michel MULOT, François COMTE,
Florence CIBICK,
Jacques DUBRESSON, Sébastien DESCREAUX
- **Charrin** : Hervé GARÇON, Gilles TEULADE
- **Châtillon-en-Bazois** : Jean-Christophe SAVE,
Christine MASCARELLO,
Denis ARLAUD
- **Chiddes** : Eric VANNIER
- **Chougny** : /
- **Dun sur Grandry** : /
- **Fléty** : Romain COUGNY
- **Fours** : David BONGARD, Frédéric LEMOINE
- **Isenay** : Pascal PETIT
- **La Nocle-Maulaix** : Pascal PERRIN
- **Lanty** : Valérie GEFFROY
- **Larochemillay** : /
- **Limanton** : Yvette MUNARI-PAUCHARD
Supplée Patrick REVENEAU
- **Luzy** : Jocelyne GUERIN, Didier GUERIAUX,
Florence CHANDIOUX, Gilles GONIN,
Jean-Claude DESRAYAUD

Envoyé en préfecture le 05/10/2026

Reçu en préfecture le 05/10/2026

Publié le

ID : 058-200067882-20260917-2026_CC_234-DE

S²LO

.../...

- **Maux** : Alice COURANJOU
- **Millay** : Gilles TALPIN
- **Montambert** : Marie-Christine ROY
- **Montapas** : Jean-Pierre FREQUIN
- **Montaron** : /
- **Mont et Marré** : /
- **Montigny sur Canne** : Daniel MAILLAULT

Envoyé en préfecture le 05/10/2026

Reçu en préfecture le 05/10/2026

Publié le



ID : 058-200067882-20260917-2026_CC_234-DE

- **Moulins-Engilbert** : Marie-Claire RANVIER, Elisabeth JOSSE

- **Ougny** : /
- **Poil** : /
- **Préporché** : /
- **Rémilly** : Jean-Paul MARGERIN
- **Saint Gratien Savigny** : Jean-Paul REVERDIAU
- **Saint Hilaire Fontaine** : Sylvie de QUATREBARBES

- **Saint Honoré les Bains** : Didier BOURLON, Raymond MATHIEU

- **Saint-Seine** : /
- **Savigny Poil Fol** : /
- **Semelay** : Guy LAFFAYE
- **Sermages** : Alain COLLIN Supplée Dominique STRIESKA
- **Tamnay en Bazois** : /
- **Tazilly** : Pascal GUERIN
- **Ternant** : Olivier FOREST
- **Thaix** : David JOYEUX
- **Tintury** : Pascal CHAMARD
- **Vandenesse** : Yves PERRAUDIN
- **Villapourçon** : Patrick LORGÉ

Procurations de :

- 1- M. Thierry DESCOURS à M. Gilles GONIN (Luzy)
- 2- M. Manuel HOUSSAIS à Mme Marie-Claire RANVIER (Moulins-Engilbert)
- 3- M. Jean-Paul LAMBOURG à Mme Elisabeth JOSSE (Moulins-Engilbert)
- 4- M. Bruno HERVE (Savigny Poil Fol) à M. Olivier FOREST (Ternant)
- 5- M. Serge DUCREUZOT (Moulins-Engilbert) à M. David JOYEUX (Thaix)
- 6- Mme Monique JOUAULT (Montaron) à M. Yves PERRAUDIN (Vandenesse)
- 7- Mme Gislaine VINCENT à M. Jean-Claude DESRAYAUD (Luzy)
- 8- Mme Catherine BRESTEAU à M. Didier GUERIAUX (Luzy)
- 9- Mme Nathalie MICHON (Larochemillay) à M. Gilles TALPIN (Millay)
- 10- Mme Véronique VALET à M. François COMTE (Cercy la Tour)
- 11- M. Sylvain BONNODOT (Mont et Marré) à M. Nicolas DECOURCHELLE (Achun)
- 12- Mme Estelle BLAUDIER (Préporché) à M. Patrick LORGE (Villapourçon)

RESSOURCES HUMAINES : -

Refonte du tableau des effectifs et modification de pos35

Mme Alice COURANJOU, Vice-Présidente en charge des ressources humaines, explique que la gestion des emplois au sein de BLM s'est progressivement construite en fonction des recrutements et des évolutions individuelles des agents. Ainsi, certains postes ont été créés ou modifiés pour répondre à une situation statutaire particulière, sans toujours traduire précisément les besoins pérennes des services.

Or, dans la législation publique, l'emploi appartient à la collectivité et non à l'agent qui l'occupe. Il revient donc à l'assemblée délibérante de créer des emplois correspondant aux missions à assurer et à l'organisation des services. Les grades permettent ensuite de pourvoir ces emplois en fonction du profil et de la situation statutaire des agents.

La démarche engagée consiste ainsi à procéder à une refonte globale du tableau des emplois, afin de disposer d'une organisation plus cohérente, plus lisible et plus adaptée aux besoins de la collectivité. Chaque poste sera désormais défini à partir des missions exercées, du niveau de responsabilité attendu et des compétences nécessaires, puis rattaché au cadre d'emplois et à la catégorie correspondants.

Cette évolution présente plusieurs avantages :

- mettre en adéquation les emplois avec les besoins réels des services, indépendamment des agents actuellement en poste ;
- sécuriser juridiquement le tableau des emplois en respectant les principes de la fonction publique territoriale ;
- améliorer la lisibilité de l'organisation pour les élus, les encadrants et les agents ;
- offrir davantage de souplesse dans la gestion des ressources humaines, en permettant qu'un même emploi soit ouvert à l'ensemble des grades d'un cadre d'emplois lorsque les textes le permettent ;
- faciliter les évolutions de carrière des agents, notamment à la suite de la réussite à un concours ou à un examen professionnel, sans qu'il soit nécessaire de créer ou de modifier systématiquement un poste pour chaque avancement de grade.

Cette réorganisation ne remet pas en cause les missions exercées par les agents ni l'organisation des services. Elle vise avant tout à moderniser le tableau des emplois afin qu'il constitue un véritable outil de pilotage des ressources humaines, au service des besoins de la collectivité et de la continuité du service public.

Le Conseil communautaire,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2313-1 et R.2313-3 ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment l'article L. 313-1 ;

Vu l'avis favorable du comité social territorial en date du 8 septembre 2026 ;

Considérant qu'il y a lieu de faire évoluer les modalités de recrutement sur les postes permanents de la collectivité afin de les adapter aux besoins des services ;

Envoyé en préfecture le 05/10/2026

Reçu en préfecture le 05/10/2026

Publié le

ID : 058-200067882-20260917-2026_CC_234-DE

S²LO

.../...

Considérant qu'il apparaît nécessaire d'ouvrir le poste permanent de Directeur(rice) Général(e) des Services à tous les grades du cadre d'emplois des attachés territoriaux ;

Considérant qu'il apparaît nécessaire d'ouvrir le poste permanent de Directeur(rice) du développement territorial aux grades d'attaché territorial et d'attaché principal ;

Considérant qu'il apparaît nécessaire d'ouvrir le poste permanent de Directeur(rice) juridique, contentieux et commande publique aux grades d'attaché territorial et d'attaché principal ;

Considérant qu'il apparaît nécessaire d'ouvrir le poste permanent de Directeur(rice) des ressources humaines aux grades d'attaché territorial et d'attaché principal ;

Considérant qu'il apparaît nécessaire de modifier le poste permanent de Directeur(rice) financier(ère), actuellement au grade de rédacteur, en un poste permanent aux grades d'attaché territorial et d'attaché principal ;

Considérant qu'il apparaît nécessaire de modifier le poste permanent de Directeur(rice) adjointe de l'Office de Tourisme au grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe en un poste permanent à tous les grades du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux

Considérant qu'il apparaît nécessaire d'ouvrir le poste permanent de Directeur(rice) de l'Office de tourisme aux grades d'attaché territorial et d'attaché principal ;

Considérant qu'il apparaît nécessaire de modifier le poste permanent de Chef(fe) de service voirie, actuellement au grade d'adjoint administratif principal de 1^{re} classe, en un poste permanent de Chargé(e) de missions suivi voirie ouvert à tous les grades du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ;

Considérant qu'il apparaît nécessaire d'ouvrir le poste permanent de Chef(fe) de projets Petites Villes de Demain à tous les grades du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ;

Considérant qu'il apparaît nécessaire de modifier le poste permanent de Chef(fe) de service bâtiments et matériel, actuellement au grade d'adjoint administratif, en un poste permanent ouvert à tous les grades du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ;

Considérant qu'il apparaît nécessaire de modifier le poste permanent de Chargé(e) de missions urbanisme, actuellement au grade de technicien principal de 1^{re} classe de la filière technique, en un poste permanent ouvert à tous les grades du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux de la filière administrative ;

Considérant qu'il apparaît nécessaire d'ouvrir le poste permanent de VTA / Chargé(e) de missions habitat à tous les grades du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ;

Considérant qu'il apparaît nécessaire d'ouvrir le poste permanent d'Agent(e) de développement ANC et coordonnateur(rice) numérique à tous les grades du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ;

Considérant qu'il apparaît nécessaire d'ouvrir le poste permanent d'Agent(e) de développement culturel à tous les grades du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ;

Considérant qu'il apparaît nécessaire d'ouvrir le poste permanent d'Agent(e) de développement économie et agriculture à tous les grades du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ;

.../...

Considérant qu'il apparaît nécessaire d'ouvrir le poste permanent d'Agent(e) de développement enfance, jeunesse et mobilité à tous les grades du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ;

Considérant qu'il apparaît nécessaire de modifier le poste permanent de Chargé(e) de communication, actuellement au grade d'adjoint administratif, en un poste permanent ouvert à tous les grades du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ;

Considérant qu'il apparaît nécessaire de modifier le poste permanent de Conseiller(ère) en séjour chargé(e) des activités d'itinérance, actuellement au grade d'adjoint administratif, en un poste permanent ouvert à tous les grades du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ;

Considérant qu'il apparaît nécessaire d'ouvrir le poste permanent de Comptable et coordonnateur(rice) REOM à tous les grades du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ;

Considérant qu'il apparaît nécessaire de modifier le poste permanent de Comptable budget général investissement et budget annexe voirie, actuellement au grade d'adjoint administratif principal de 2e classe, en un poste permanent ouvert à tous les grades du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ;

Considérant qu'il apparaît nécessaire de modifier le poste permanent de Comptable budget général fonctionnement, actuellement au grade d'adjoint administratif principal de 2e classe, en un poste permanent ouvert à tous les grades du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ;

Considérant qu'il apparaît nécessaire de modifier le poste permanent de Comptable et adjointe à la directrice financière, actuellement au grade de rédacteur principal de 1re classe, en un poste permanent de Directeur(rice) financier(ère) adjoint(e) du pôle finances ouvert à tous les grades du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ;

Considérant qu'il apparaît nécessaire de modifier le poste permanent d'Agent(e) de recouvrement REOM, actuellement au grade d'adjoint administratif, en un poste permanent ouvert à tous les grades du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ;

Considérant qu'il apparaît nécessaire de modifier le poste permanent d'Assistante RH, actuellement au grade d'adjoint administratif principal de 1re classe, en un poste permanent de Gestionnaire paie et carrière ouvert à tous les grades du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ;

Considérant qu'il apparaît nécessaire d'ouvrir le poste permanent de Conseiller numérique France Services à tous les grades du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ;

Considérant qu'il apparaît nécessaire d'ouvrir le poste permanent d'Assistant(e) de prévention à tous les grades du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ;

Considérant qu'il apparaît nécessaire de modifier le poste permanent de Secrétaire assainissement, actuellement au grade de rédacteur, en un poste permanent à tous les grades du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ;

Considérant qu'il apparaît nécessaire d'ouvrir le poste permanent de Conseiller(ère) en séjour à tous les grades du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ;

Considérant qu'il apparaît nécessaire d'ouvrir le poste permanent de Conseiller(ère) en séjour chargé(e) des animations et de l'observatoire à tous les grades du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ;

.../...

Considérant qu'il apparaît nécessaire d'ouvrir le poste permanent de Secrétaire chargé(e) des instances à tous les grades du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ;

Considérant qu'il apparaît nécessaire d'ouvrir le poste permanent de Secrétaire polyvalent(e) à tous les grades du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ;

Considérant qu'il apparaît nécessaire d'ouvrir le poste permanent de Secrétaire à la direction générale et au pôle juridique et commande publique à tous les grades du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ;

Considérant qu'il apparaît nécessaire de modifier le poste permanent de Secrétaire aux ressources humaines, actuellement au grade d'adjoint administratif principal de 2e classe, en un poste permanent d'Assistant(e) ressources humaines et insertion ouvert à tous les grades du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ;

Considérant qu'il apparaît nécessaire d'ouvrir le poste permanent de Secrétaire urbanisme à tous les grades du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux.

Considérant qu'il apparaît nécessaire d'ouvrir le poste permanent de Directeur(rice) des services techniques aux grades d'ingénieur territorial et d'ingénieur principal ;

Considérant qu'il apparaît nécessaire d'ouvrir le poste permanent de Chargé(e) de mission suivi des ouvrages d'art aux grades d'ingénieur territorial et d'ingénieur principal ;

Considérant qu'il apparaît nécessaire de modifier le poste permanent de Chef(fe) de service déchets ménagers, actuellement au grade d'adjoint technique principal de 2e classe, en un poste permanent ouvert à tous les grades du cadre d'emplois des techniciens territoriaux ;

Considérant qu'il apparaît nécessaire d'ouvrir le poste permanent de Chef(fe) de service assainissement à tous les grades du cadre d'emplois des techniciens territoriaux ;

Considérant qu'il apparaît nécessaire d'ouvrir le poste permanent de Chef(fe) d'équipe des déchetteries à tous les grades du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux ;

Considérant qu'il apparaît nécessaire d'ouvrir le poste permanent de Chef(fe) d'équipe du service intercommunal d'insertion à tous les grades du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux ;

Considérant qu'il apparaît nécessaire d'ouvrir le poste permanent d'Assistant(e) au chef de service assainissement à tous les grades du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux ;

Considérant qu'il apparaît nécessaire d'ouvrir le poste permanent d'Agent(e) d'assainissement à tous les grades du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;

Considérant qu'il apparaît nécessaire de modifier le poste permanent d'Agent(e) voirie, actuellement au grade d'agent de maîtrise, en un poste permanent ouvert à tous les grades du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;

Considérant qu'il apparaît nécessaire d'ouvrir le poste permanent d'Ambassadeur(rice) du tri et de la prévention des déchets à tous les grades du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;

Considérant qu'il apparaît nécessaire d'ouvrir le poste permanent de Gardien(ne) de déchetteries à tous les grades du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;

Considérant qu'il apparaît nécessaire d'ouvrir le poste permanent d'Agent(e) technique polyvalent(e) intercommunal(e) à tous les grades du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.

Considérant que ces modifications n'emportent ni création, ni suppression de postes, mais permettent d'ouvrir les emplois permanents à l'ensemble des grades de leur cadre d'emplois afin de faciliter les recrutements, d'accompagner les évolutions de carrière des agents et d'assurer une meilleure adéquation entre les besoins de la collectivité et les compétences mobilisables ;

Considérant qu'il y a lieu de faire évoluer les modalités de recrutement sur les postes permanents de la collectivité afin de les adapter aux besoins des services ;

Considérant que ces modifications n'emportent ni création, ni suppression de postes, mais permettent d'ouvrir les emplois permanents à l'ensemble des grades de leur cadre d'emplois afin de faciliter les recrutements, d'accompagner les évolutions de carrière des agents et d'assurer une meilleure adéquation entre les besoins de la collectivité et les compétences mobilisables ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 : accepte les modifications telles que présentées ci-dessus.

Article 2 : Les emplois peuvent être occupés par un agent contractuel recruté à durée déterminée dans les conditions prévues par la loi, notamment si un fonctionnaire n'a pas pu être recruté.

Dans ce cas, les fonctions assurées seront les mêmes que pour un agent titulaire et les niveaux de recrutement et de rémunération correspondront à ce qui serait attendu et proposé à un fonctionnaire occupant le poste.

Article 3 : autorise Madame la Présidente à signer tous les documents afférents.

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 058-200067882-20260917-2026_CC_234-DE



**Pour copie certifiée conforme,
Fait à Moulins-Engilbert,
Le 17 Septembre 2026**

**Le Secrétaire de Séance,
Gilles TEULADE.**



**La Présidente,
Jocelyne GUÉRIN.**